

Délibération **2026CS42** du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Délégation d'attributions du Comité syndical à la Présidente

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 12 mai, se sont réunis à l'Espace Jardin de Madame à Oppède, sous la présidence de Dominique SANTONI à 9h30 puis Christian CHENEZ doyen de l'assemblée à 9h45 puis Dominique SANTONI à 10h15.

Le quorum était atteint avec **88 votants** :

- 71** membres titulaires présents ;
- 8** membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 20** membres suppléants présents sans voix délibérative ;
- 9** membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON (délégue titulaire d'**Apt**) ; Régine HARDOUIN-LESUEUR (délégue titulaire de **Beaumont de Pertuis**) ; Maxine BLANC LOPEZ (délégue titulaire de **Cabrières d'Aigues**) ; Sandrine POURCEL (délégue titulaire de **Cabrières d'Avignon**) ; Christiane MILLET (délégue titulaire de **Cadenet**) ; Anne-Cécile REUS (délégue suppléante de **Cucuron**) ; Johanna TARDY (délégue titulaire de **Joucas**) ; Morgane VERBE (délégue titulaire de **La Bastidonne**) ; Anne-Marie BACHELET (délégue titulaire de **La Brillanne**) ; Sonia DUVIC (délégue titulaire de **Lacoste**) ; Solange FOUVET (délégue titulaire de **Lagarde d'Apt**) ; Valérie PEISSON (délégue titulaire de **Manosque**) ; Aurore STELLA (délégue titulaire de **Maubec**) ; Nathalie MARTIN (délégue titulaire de **Mirabeau**) ; Raymonde de BRAUWER (délégue titulaire de **Murs**) ; Catherine DICHE-JOSEPH (délégue titulaire de **Pertuis**) ; Patricia BOURDIN (délégue titulaire de **Pierrevert**) ; Emmanuelle QUEMARD-MATALON (délégue titulaire de Puget-sur-Durance) ; Stéphanie MAZAUURIC (délégue titulaire de **Saint-Maime**) ; Charlotte CARBONNEL (délégue titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; Natacha PINCON (délégue titulaire de **saint-Michel-l'Observatoire**) ; Armelle TOUATI (délégue titulaire de **Sannes**) ; Angélique CHEMIN (délégue titulaire de **Sigonce**) ; Chantal BEAUGEANT (délégue titulaire de **Vachères**) ; Viviane DARGERIE (délégue titulaire de **Viens**) ; Virginie SOSSI (délégue titulaire de **Villemus**) ; Caroline ROZENCWAIG-BLANC (délégue titulaire de COTELUB) ; Elisabeth AMOROS (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Florelle NOUGUIER (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ; Dominique SANTONI (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ; Noëlle TRINQUIER (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Jacqueline BOUYAC (délégue titulaire Conseil régional) ;

Messieurs Mickaël CAVALIER (délégue titulaire d'**Ansouis**) ; Pascal RAGOT (Délégue titulaire de **Bonnieux**) ; Denis CHRISTIN (délégue titulaire de **Caseneuve**) ; Patrick COURTECUISSÉ (délégue titulaire de **Cavaillon**) ; Serge NALET (délégue suppléant de Céreste-en-Luberon) ; Sébastien TROUSSE (délégue titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Adam CHERKANI (délégue titulaire de Corbières-en-Provence) ; Thierry LABUSSIÈRE (délégue titulaire de **Forcalquier**) ; Laurent GARCIA (délégue titulaire de **Gargas**) ; Richard KITAEFF (délégue titulaire de **Gordes**) ; Laurent MINEL (délégue titulaire de **Goult**) ; Loïc HERITIER (délégue titulaire de **Grambois**) ; Pierre SEDEVIC (délégue titulaire de **La Bastide-des-Jourdans**) ; Grigori GERMAIN (délégue titulaire de **La Tour d'Aigues**) ; Thierry LECONTE (délégue titulaire de **Lagnes**) ; Gérard LARRIVE (délégue titulaire de **Lauris**) ; Franck DARLAY (délégue titulaire de **Les Beaumettes**) ; Marc CHABERT (délégue de **Les Taillades**) ; Florian BOUSCARLE (délégue suppléant de **Lourmarin**) ;

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr •    • www.parcduluberon.fr

Dominique JAUBERT (délégué suppléant de **Lurs**) ; Manuel JAIS (délégué suppléant de **Ménerbes**) ; Jean-Louis BERTE (délégué titulaire de **Mérindol**) ; Sylvain D'APUZZO (délégué titulaire de **Montfuron**) ; Justin de GONZAGUE (délégué titulaire de **Montjustin**) ; Jean-Pierre GERAULT (délégué titulaire de **Oppède**) ; Antoine SCARDAMAGLIA (délégué titulaire de **Peypin d'Aigues**) ; Mathieu RICHARD (délégué suppléant de Pierrerue) ; Frédéric ROQUE (délégué titulaire de REILLANNE) ; Michel GASQUET (délégué titulaire de **Revest-des-Brousses**) ; François BOURLIER (délégué titulaire de **Revest-du Bion**) ; Alain LARGERON (délégué suppléant de **Robion**) ; Philippe JEGOUX (délégué suppléant de **Roussillon**) ; Guillaume JEAN (délégué titulaire de **Rustrel**) ; Jean-Pierre BOYER (délégué titulaire de **Saignon**) ; Christian CHENEZ (délégué titulaire de **sainte-Tulle**) ; Patrice VARAIRE (délégué titulaire de **saint-Martin-de-la-Brasque**) ; Vincent MASCOT (délégué titulaire de **saint-Martin-les-Eaux**) ; Luc MILLE (délégué titulaire de **Saint-Pantaléon**) ; Gilles LANDRIEU (délégué titulaire de **Saint-Saturnin-les-Apt**) ; Alain NICOLAS (délégué suppléant de **Sivergues**) ; Bruno SARROBERT (délégué titulaire de **Villeneuve**) ; Eddy MARTIN (délégué titulaire de **Sigonce**) ; Frédéric SACCO (délégué titulaire **CCPAL**) ; Christian CHIAPELLA (délégué titulaire CCPFML) ; Claude SILVESTRE (délégué titulaire LMV) ; Georges BOTELLA (délégué titulaire **Conseil régional**) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ;

Etaient présents sans voix délibérative :

Sylvain LECOMTE (délégué suppléant d'Ansouis)
Brigitte POISSONNIER (déléguée suppléante de Beaumont de Pertuis)
Cécile CHEVALIER (déléguée suppléante de Bonnieux)
Josiane ROCHE (délégué suppléante de Cabrières d'Aigues)
Laurence BOSSY (déléguée suppléante de Grambois)
Nathalie ROUBAUD (déléguée suppléante de La Brillanne)
Marianne DOMEIZEL (déléguée suppléante de La Tour d'Aigues)
Sylvie DUBREUIL-GIRARDIN (déléguée suppléante de Lacoste)
Karim EL FARES (délégué suppléant de Manosque)
Marie NOUGUIER (déléguée suppléante de Maubec)
Yoann POBES (délégué suppléant d'Oppède)
Frédéric GODARD (délégué suppléant de Peypin d'Aigues)
Isabelle TKATSCHENKO (déléguée suppléante de Pierrevert)
Mireille LOMBARD (déléguée suppléante de Revest-du-Bion)
Daniel VASSEUR (délégué suppléant de saint-Maime)
Joana FIGUIERE (déléguée suppléante de saint-Martin-de-Castillon)
Gismond WAGNER (délégué suppléant de saint-Martin-de-la-Brasque)
Cyril BRIAND (délégué suppléant de Sivergues)
Sylvie GREGOIRE (déléguée suppléante LMV)
Claire ARAGONES (déléguée suppléante Conseil régional)

Autres personnes présentes (sans voix)

Frédérique Bajat 1ère adjointe de Pierrerue
Jérôme Daumas maire de Gargas
Muriel Kerrels conseillère municipale de Revest-du-Bion
Emmanuel Bohn DGS de la CCPAL
Michel Auriol maire de Beaumont de Pertuis
Jacques Decuignières La Bastidonne
Gilles Ripert Président de la CCPAL
Vincent Mouren (services de la Région)
Marie Viala (cabinet du Président Renaud Muselier)

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Marion MAGNAN à Dominique SANTONI
Laurie SARDELLA à Elisabeth AMOROS
Suzanne BOUCHET à Dominique SANTONI
Solange PONCHON à Jean AILLAUD

Messieurs

Camille GALTIER à Christian CHIAPELLA
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER
Christophe MADROLLE à Georges BOTELLA
Jean-Pierre RICHARD à Jacqueline BOUYAC
Cyril JUGLARET à Jacqueline BOUYAC

Etaient excusés :

Mesdames Nathalie LEBouc ; Elisabeth JACQUES

Messieurs Thierry GARCIN ; Hugues LEROYER ;

Etaient absents :

Mesdames Maeva FALCO (délégue titulaire d'Aubenas-les-Ales) ; Nathalie LEBouc (délégue titulaire de La MOTTE d'AIGUES) ; Alicia FUSTINONI (délégue titulaire d'Oppedette) ;

Messieurs Loïc STAQUET (délégue titulaire de Dauphin) ; Jacques PENSA (délégue titulaire de Niozelles) ; Jérôme ROUTHIER (délégue titulaire de Puget-sur-Durance) ; Alexis BLANC (délégue suppléant de Villelaure).

Proposition de délibération soumise à débat :

Vu les articles L333-1 à L333-4 et R333-1 à R333-16 du code de l'environnement ;

Vu les articles L5211-10, L5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 avril 2026 constatant la révision des statuts du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la délibération 2026CS38 du Comité syndical du 19 mai 2026 procédant à l'installation des délégués des communes et des EPCI-FP du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la délibération 2026CS39 du Comité syndical du 19 mai 2026 procédant à l'élection de la Présidence du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des voix exprimées :

- **DE DELEGUER** à la Présidente les attributions suivantes :
 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 90 000 € H.T. ;
 - décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - accepter les indemnités de sinistre ;
 - accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 - intenter au nom du syndicat mixte les actions en justice ou de défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui ainsi que de décider de recourir à l'assistance et au choix d'un avocat sous réserve de l'inscription au budget des crédits nécessaires au règlement d'honoraires et de frais de justice ;
 - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat dans la limite de 4 000 € H.T. ;
 - réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 euros ;
 - autoriser, au nom du syndicat mixte, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.
- **D'AUTORISER** le/la Premier-e vice-Président-e, en cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente, à suppléer celle-ci pour les attributions précitées ;
- que lors de chaque réunion du Comité syndical, la Présidente rende compte des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions du Comité syndical.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente
Dominique SANTONI

